

A BOCCA DI A BATTAGLIA

Le premier col de Corse équipé pour le vélo de route

Traverser la Balagne d'est en ouest à vélo, c'est désormais possible. L'office de tourisme intercommunal (OTI) de L'Île-Rousse-Balagne avait déjà créé un réseau VTT de 220 km labellisé « Sites FFC ». Il s'attaque désormais au vélo de route, avec la création d'un parcours cyclo-touristique de 128 km.

« L'OTI de L'Île-Rousse-Balagne est partenaire de l'Agence du tourisme de la Corse dans le cadre du projet INTENSE (Itinerari Turistici Sostenibili dell'Area Transfrontaliera) issu du premier appel à présentation de candidatures du programme de coopération transfrontalière Italie-France « Marittimo » 2014-2020 », explique Attilio Ceccaldi, le président de l'OTI de L'Île-Rousse-Balagne et maire de Lama.



Ici présents : le président de l'OTI de L'Île-Rousse Balagne, Attilio Ceccaldi, accompagné des chargés de projet, du maire de Speloncato, de la première adjointe de Poggiola, et de l'entreprise Batimoru.

Un itinéraire cyclo-touristique

INTENSE, c'est un projet stratégique de trois ans destiné à créer un itinéraire cyclo-touristique et de randonnée, durable et transfrontalier qui a débuté le 1^{er} janvier 2017.

Jean-Michel De Marco, directeur de l'OTI, ajoute : « Par ce



A l'embranchement entre la Ville di Parasu et Speluncat se trouve le panneau indiquant le début de l'ascension de la Bocca di A Battaglia. P. R.

partenariat, notre office a entendu valoriser la découverte environnementale et patrimoniale de la Balagne par un itinéraire essentiellement cyclo-touristique mais également accessible à des possibilités de randonnées sur nos sentiers qui sont connectés à l'itinéraire cyclo-touristique. » C'est ainsi que le parcours Intense a été créé en 2019 à la suite d'une étude réalisée par le cabinet Diathémis.

Ce parcours en itinérance traverse la Balagne tout en balcon sur la mer afin de faire découvrir les villages de piémont et l'arrière-pays. Il peut se pratiquer dans les deux sens. Les points de départ sont les deux portes d'entrée de la Balagne : à l'est, le lieu-dit Figaola sur la route de Saint-Florent, commune de Palasca, à l'ouest, le col de Palmarella.

Le directeur adjoint de l'OTI en charge de ce projet, Olivier Franceschini, explique qu'à ce parcours s'interconnectent des parcours VTT ainsi que des par-

cours secondaires menant aux villes de L'Île-Rousse et de Calvi. Si les panneaux d'entrée et de sortie de territoire ont été implantés par l'OTI, le jalonnement du parcours sera quant à lui implanté sous peu.

Enfin, une variante montagne est proposée, passant par le mythique col de Battaglia et rallongeant de 15 km le parcours initial, explique Alain Colombani, chargé de mission « outdoor » de l'OTI. « Nous avons équipé le col de Battaglia en bornes kilométriques pour la pratique du vélo route avec quatre départs possibles, à Speloncato (Reginu), Nessa, Ville di Parasu et Poggiola, faisant de Battaglia le premier col équipé de Corse ouvert aux grimpeurs. »

Les bornes kilométriques installées par l'entreprise Batimoru, donnent les informations nécessaires aux cyclistes sur le parcours à effectuer (kilomètre restant, pourcentage de pente et altitude), alors que les bornes de départ indiquent la distance totale, l'altitude du point de départ,

celle du point d'arrivée, un graphique de données ascensionnel par kilomètre, la pente moyenne et le dénivelé.

Une application pour regrouper ces informations

« Cyclorando Balagne » est la dernière née de l'office de tourisme de L'Île-Rousse-Balagne. Cette application, dont la part d'auto-financement est co-assurée avec l'OTI de Calvi-Balagne, présente toute l'offre sportive de plein air de la micro région. Tous les circuits de randonnées pédestres et ceux de VTT/FFC, le parcours cyclo-touristique Intense et ses routes secondaires y sont présents, et ce gratuitement.

PIERRE RIDOLFI

Cyclorando Balagne est disponible sur les stores Android et iOS. Elle comprend une géolocalisation, un guidage, des POI pratiques, de parois, etc. Elle permet aussi de télécharger des itinéraires pour une utilisation hors-ligne.